

**LEGENDE**

- Limite de zone
- Limite de secteur
- Espaces Bâties Classées en application du L13-1 du code de l'urbanisme (CU)
- Espaces Paysagers à protéger en application du L15-23 du CU
- Alignements d'arbres à conserver en application du L15-23 du CU
- Haies à créer en application du L15-23 du CU
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination en application du L15-11 du CU
- Immeuble à protéger ou à mettre en valeur en application du L15-19 du CU
- Commerces à préserver en application du L15-37 du CU
- Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'éclairage public et aux espaces verts en application du L15-14 du CU
- Tracé des voies à aménager en application du L15-38 du CU
- Tracé des sentiers piétons aménagés en application du L15-38 du CU
- Zones inondables en application de l'article L101-2 du CU
- Zones potentiellement inondables en application de l'article L101-2 du CU
- Zones d'expansion des ruisselements Zones d'expansion des crues en application de l'article L101-2 du CU
- Zones humides
- Périmètre de canal souterrain en application de l'article L101-2 du CU
- Murets à protéger en application du L15-23 du CU
- Talus à protéger en application de l'article L101-2 du CU
- Fossés à protéger en application de l'article L101-2 du CU
- Périmètres rapprochés du cadastre (eau possible)
- Constructions ne figurant pas au cadastre

- UC Zone Urbaine centrale
- UCg Secteur de la gare
- UR Zone Urbaine Résidentielle
- URe Secteur Urbain Résidentiel d'équipement
- UH Zone Urbaine de Hameaux
- UHA Secteur Urbain de Hameaux densité intermédiaire
- AUR Zone A Urbaniser résidentielle
- AUH Zone A Urbaniser de Hameaux
- N Zone Naturelle
- Ni Secteur Naturel de Loisirs
- Nh Secteur Naturel de Hameaux
- Nt Secteur Naturel de Jardins familiaux
- Nj Secteur Naturel Touristique

- A Zone Agricole protégée
- Ah Secteur Agricole de hameaux

Numero de l'aménagement réservé	Nature de l'équipement	Surface	Bénéficiaire
ER1	Liaison route de la gare à part	300 m <sup>2</sup>	Commune
ER2	Liaison route de la gare à part	1034 m <sup>2</sup>	Commune
ER3	Liaison route de la gare à part	900 m <sup>2</sup>	Commune
ER4	Liaison route de la gare à part	246m <sup>2</sup>	Commune
ER5	Liaison route de la gare à part	162 m <sup>2</sup>	Commune
ER6	Axe de zone de hameaux	117 m <sup>2</sup>	Commune
ER7	Axe de zone de hameaux	1840 m <sup>2</sup>	Commune
ER8	Liaison route de la gare à part	570 m <sup>2</sup>	Commune
ER9	Liaison route de la gare à part	800 m <sup>2</sup>	Commune
ER10	Chemin de secteur adossément		Commune

Maitre d'ouvrage  
**MAIRIE DE CLERES**

Opération  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**

Document  
**PIECE 5A : plan central - plan modifié**

Echelle: 1:1000

Coordonnées intervenants

Mairie d'origine : Mairie de Cleres  
Commune de Cleres  
Cleres (Vendée)

Mairie d'origine : Mairie de Cleres  
ATTICA - Urbanisme et Paysage  
Modifié par ATTICA Urbanisme en 2019

révisé par  
SI

REVISION DU POS EN  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Présente le : 30/03/2019  
Approuve le : 22/06/2019  
Approuvé le : 19/02/2019

REVISION ALLEGEE DU  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Présente le : 01/10/2018  
Approuve le : 02/04/2019  
Approuvé le : 11/01/2019

